

AIDES EXCEPTIONNELLES AU RECRUTEMENT DES JEUNES
(non cumulables entre-elles)

	AIDES ALTERNANCE		AIDES CDD et CDI droit commun	AIDES QUARTIERS PRIORITAIRES	Contrats aidés
	Contrat d'Apprentissage	Contrat de professionnalisation	Aide Embauche Jeunes (AEJ)	Emplois francs +	Contrat Initiative Emploi (CIE)
Eligibilité de l'employeur	Tout employeur privé ou secteur public industriel et commercial : <250 salariés sans condition > 250 salariés avec engagement à recruter un certain % d'alternant dans les effectifs	Tout employeur privé ou secteur public industriel et commercial : <250 salariés sans condition > 250 salariés avec engagement à recruter un certain % d'alternant dans les effectifs	Tout employeur privé	Tout employeur privé	Tout employeur privé
Période de validité de l'aide, recrutement :	du 01/07/2020 au 28/02/2021	du 01/07/2020 au 28/02/2021	du 01/08/2020 au 31/01/2021	du 15/10/2020 au 31/01/2021	jusqu'à fin 2021
Type de contrat	Apprentissage CDD ou CDI	Contrat de professionnalisation	Contrat de droit commun CDI ou CDD >= à 3 mois Rémunération < ou = à 2 SMIC	CDI ou CDD d'au moins 6 mois	CDI ou CDD d'au moins 6 mois
Type de salarié	Apprenti de moins de 30 ans Pas de condition d'âge pour les TH Préparant un diplôme jusqu'à MASTER	Jeune moins de 30 ans préparant un diplôme ou titre professionnel jusqu'au niveau 7 du RN, ou un CQP	Jeune moins de 26 ans qui n'a pas appartenu à l'effectif de l'entreprise sur la période	Jeune moins de 26 ans résident dans les quartiers prioritaires	Jeunes rencontrant des difficultés d'insertion et d'accès à l'emploi proposés par les prescripteurs du SPE : - jeune < 26 ans de niveau BAC ou infra - jeune < 26 ans sans condition de diplôme si résident quartier prioritaire - Jeune jusqu'à 30 ans sans condition de diplôme si TH Obligation d'accompagnement et tutorat
Montant de l'aide	- 5 000 € si apprenti mineur - 8 000 € si apprenti majeur Pour la 1ère année d'exécution du contrat ... Puis aide unique apprentissage si éligibilité à cette aide de droit commun Reste à charge nul pour l'employeur la 1ère année pour les apprentis de moins de 21 ans	- 5 000 € si salarié mineur - 8 000 € si salarié majeur Versement mensuel sur présentation du bulletin de salaire	Jusqu'à 4 000 €	- 7 000 € la première année, puis 5 000 € les deux années suivantes, pour un CDI (12 000 € / 3 ans en tout) - 5 500 € la première année, puis 2 500 € la seconde année, pour un CDD > ou = à 6 mois (8 000 € / 2 ans en tout)	47% du SMIC dans la limite de 30h/hebdo
Modalités de demande	Automatique dès enregistrement du contrat par l'OPCO Versement mensuel à partir de la DNS	Enregistrement du contrat par l'OPCO L'ASP revient vers l'employeur via Sylae. Justificatifs de présence du salarié à produire	Versement à terme échu par l'ASP : 1 000 € tous les 3 mois travaillés dans la limite d'un an, proratisation en fonction de la quotité de travail. Justificatif de la présence du salarié à produire	Un Cerfa à renseigner et à transmettre sur Pôle Emploi Services https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/cerfa_16035-01.pdf	Via un prescripteur du service public de l'emploi : - Pôle emploi - Mission locale - CAP Emploi Paiement ASP via Sylae. Justificatifs de présence du salarié à produire
Texte réglementaire	Décret n°2020-1085 du 24/08/2020 relatif à l'aide aux employeurs d'apprentis	Décret n°2020-1084 du 24/08/2020 relatif à l'aide aux employeurs de salariés bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation	Décret n°2020-982 du 5/08/2020 instituant une aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans	Décret n°2020-1278 du 21 octobre 2020 relatif aux emplois francs	Arrêté du préfet de Région Occitanie du 19/10/2020 portant taux de prise en charge
Plus aller plus loin	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-apprentissage	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-contrat-pro	https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relance-activite/plan-1jeune-1solution/faciliter-l-entree-dans-la-vie-professionnelle-10878/aide-empauche-jeunes	https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emplois-francs/	https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/parcours-emploi-competences/cui-cie